



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt
de Bourgogne-Franche-Comté**

ARRÊTÉ

**portant nomination des Présidents de jury et Présidents adjoints de jury de
l'examen du BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE série S.T.A.V. pour la
session d'examen 2025-2026, pour les régions Hauts-de-France, Île-de-France,
Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté**

La Directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt :

Vu l'article D336-20 du Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 1990 fixant l'organisation des examens conduisant à la délivrance des diplômes de l'enseignement technique agricole ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 1995 fixant les modalités de mise en œuvre et de validation du contrôle en cours de formation dans les filières préparant aux diplômes délivrés par le ministre de l'agriculture ;

Vu la convention n° 92-12 du 7 décembre 1992 relative à l'enseignement et à la formation agricole en Polynésie française ;

Vu l'arrêté du 21 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 22 mars 2019 relatif au référentiel de formation de la série « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » (STAV) du baccalauréat technologique ;

Vu l'arrêté de nomination du 1^{er} septembre 2020 de Madame Marie-Jeanne FOTRÉ-MULLER, en qualité de Directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne-Franche-Comté ;

Vu l'arrêté de subdélégation du 1^{er} octobre 2025 à Monsieur Frédéric Lalanne en sa qualité de chef du Service Régional de la Formation et du Développement de Bourgogne-Franche-Comté ;

Vu l'avis du ministère de l'agriculture du 10 août 2025 d'ouverture pour l'année scolaire 2025-2026 de sessions d'examens en vue de l'attribution de divers diplômes de l'enseignement technique.

ARRÊTE

Article 1 :

Le président du jury chargé de l'organisation de l'examen du baccalauréat technologique série Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant (STAV) pour la session 2025-2026 est précisé en annexe 1.

Article 2 :

Sous l'autorité du président, les présidents-adjoints du jury de l'examen du baccalauréat technologique série STAV sont nommés pour le suivi des établissements pour la session 2025-2026 tel que précisé en annexe 2.

Article 3

Les Présidents-adjoints de jury sont chargés du suivi des établissements pour la session 2025-2026 conformément à la répartition décrite au tableau présenté en annexe 3.

Article 4

Le président et les présidents-adjoints désignés par le présent arrêté demeurent en fonction jusqu'à la nomination du jury pour la session suivante.

Article 5 :

La Directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture, et de la Forêt de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui est publié sur le site internet de la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Dijon, le 24 novembre 2025

Pour la directrice régionale
et par délégation
La Cheffe de la mission
interrégionale des examens Nord-Est

Patricia FORET

La Directrice régionale, par délégation
Le chef de service régional
De la formation et du développement

Frédéric LALANNE

ANNEXE 1 :

Désignation du président du jury de l'examen du baccalauréat technologique STAV pour la session
2025-2026

Prénom Nom	Qualité du président	Établissement de rattachement
Jean-Pierre LEMIERE	Maître de conférences	Institut Agro – école de Dijon

ANNEXE 2 :

Désignation des présidents-adjoints du jury de l'examen du baccalauréat technologique STAV
pour la session 2025-2026

Prénom Nom	Établissement de rattachement
Florence CATTIAU	A55110-Site de Bar le Duc du LEGTPA de la Meuse
Nicolas CHOULOT	D25110-LEGTPA Besançon
François DESRUES	Q621C0-Site de Radinghem du LEGTA du Pas de Calais
Ouafaa EL KHOUDAR	D89110-LEGTPA d'Auxerre
Carole GARNIER	A68110-LEGTPA de Rouffach
Aurélie KADJI	Q80110-LEGTA Amiens le Paraclet
Thomas BARADEL	A68110-LEGTPA de Rouffach
David MEUNIER	D39110-LEGTA Lons Le Saunier-Montmorot
Maryline PAQUIN	A57210-LEGTA Metz Courcelles Chaussy
Justine BAEKELAND	Q02211-LEGTA de la Thiérache
Agathe ROUSSEL	A51110-LEGTPA Châlons en Champagne
Anthony SALLARD	A08110-LEGTPA Rethel
Catherine RAVET	D21110 – LEGTA de Beaune

ANNEXE 3 :

Désignation des Présidents-adjoints de jury sont chargés du suivi des établissements préparant à l'examen du baccalauréat technologique STAV pour la session 2025-2026

Etablissements	Président-adjoint
Q02211- LEGTA de la Thiérache	Florence CATTIAU - A55110
Q02110- LEGTA Crézancy	LEGTPA de la Meuse Site de Bar le Duc
Q80110- LEGTA Amiens le Paraclet	Technopole Philippe de Vilmorin
K78110- LEGTPA Saint Germain en Laye	CS 40249
K78K04- LAP Sully de Magnanville	55006 BAR LE DUC cedex
Q62K08- LAP de Coulogne	François DESRUES - Q621C0
Q62L27- MFREO de Rollancourt	Site de Radinghem du
Q59K04- IETP de Hoymille	LEGTA du Pas de Calais
Q59K15- IAP de Hazebrouck	58 Rue neuve
Q62K16- LPEGTA Sainte Marie de Aire sur la Lys	62310 RADINGHEM
D25110- LEGTPA Besançon	Carole GARNIER HYVERNAT - A68110
D25K10- LATP Lasalle Levier	LEGTA Rouffach
A52110- LEGTA Chaumont	8 rue des Remparts
D90110- LEGTA Valdoie	68250 ROUFFACH
Q59110- Site de Douai du LEGTA du Nord	Aurélié KADJI - Q80110
Q60110- Site d'Airion du LEGTA de l'Oise	LEGTA Amiens Le Paraclet
Q621C0- Site de Radinghem du LEGTA du Pas de Calais	80440 COTTENCHY
Q80K13- LEAP Sainte Colette de Corbie	
Q62K02- IAP Saint Eloi de Bapaume	
Q59K08- Institut d'Anchin de Pecquencourt	
D21110- LEGTPA Beaune	BARADEL Thomas
A88110- LEGTPA des Vosges	LEGTA Rouffach
A88M01- Site de Roville aux Chênes EHPP Roville	8 rue des Remparts
	68250 ROUFFACH
D71311- LEGTA Fontaines	David MEUNIER - D39110
D71110- LEGTA Mâcon Davayé	LEGTA Lons Le Saunier
D71431- LPA Tournus	Montmorot
D21211- LEGTPA Dijon Quétigny	614 Avenue Edgar Faure
	39570 MONTMOROT
A67110- LEGTA Obernai	Maryline PAQUIN - A57210
A54110- Site de Malzeville du LEGTPA de Meurthe et Moselle	LEGTA Metz Courcelles-Chaussy
A55110- Site de Bar le Duc du LEGTPA de la Meuse	1 Avenue d'Urville
A51110- LEGTPA Châlons en Champagne	57530 COURCELLES CHAUSSEY

A57111- LEGTA Château Salins	
D21410- LEGTA La Barotte-Haute Côte-d'Or	EL KHOUDAR Ouafaa - D89110
K91K05- LEGHTP La Salle Igny	LEGTPA d'Auxerre
K77110- LEGTPA Brie Comte Robert	89290 VENOY
K77230- LEGTPA La Bretonnière	
Q59K11- IAHP de Genech	BAEKELAND Justine
A08211- LEGTPA Charleville Mézières	LEGTA de la Thiérache
A08110- LEGTPA Rethel	02140 FONTAINES -
Q62110- Site d'Arras du LEGTA du Pas de Calais	LES VERVINS
A51211- LEGTPA Avize	Agathe ROUSSEL - A51110
A51K07- LEAP de Thillois	LEGTA Châlons en Champagne
A10K01- LAP de Sainte Maure	51460 SOMME VESLE
A10110- LEGTPA Troyes Saint Pouange	
A57210- LEGTA Metz Courcelles Chaussy	
D58110- Site de Nevers du LEGTA Nevers Cosne	RAVET Catherine
A68110- LEGTPA de Rouffach	LEGTA de Beaune
D89110- LEGTPA d'Auxerre	
D71K11- LEAP de la Bresse	
D39110- LEGTA Lons Le Saunier-Montmorot	Nicolas CHOULOT - D25110
D70110- LEGTPA Vesoul	LEGTPA Besançon
	2 rue des Chanets
	25410 DANNEMARIE SUR CRETE
Q02K03- Site de Chauny du LP Robert Schuman	Anthony SALLARD - A08110
Q60K09- Institut privé Ch. Quentin de Pierrefonds	LEGTPA Rethel
A51K07- LEAP de Thillois	Route de Novion
	08300 RETHEL

